

# RAPPORT ANNUEL

2023  
2024

**Centre  
de services scolaire  
des Appalaches**

**Québec** 

*S'engager et réussir*



## Message du président du conseil d'administration et du directeur général du Centre de services scolaires des Appalaches



***Cédric Pinard, président du C.A.***



***Jean Roberge, directeur général***

Le rapport annuel de l'année scolaire 2023-2024 se veut une synthèse de nos principales réalisations collectives des derniers mois, amorcées grâce à notre nouveau Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027.

La section *Faits saillants de l'année* permettra de dresser un bilan plus détaillé des actions mises en place au bénéfice de nos élèves et de nos employés. Mentionnons ici l'implantation du PVER 2023-2027, la mise à jour de tous les projets éducatifs et plan de lutte à l'intimidation et la violence dans les écoles, le développement de l'apprentissage collectif par le biais de Communautés d'apprentissage professionnelles (CAP), de Communautés de pratique (COP) et d'un plan de formation dans les milieux, d'investissements majeurs pour le maintien et le développement de nos infrastructures, ainsi que de la poursuite de notre développement technologique.

Nous souhaitons remercier chacun des membres du conseil d'administration pour leur contribution active à la réalisation des objectifs ambitieux de notre organisation. Leur engagement met en lumière notre intérêt premier, celui de la réussite des élèves.

Enfin, notre intention ultime est que cette reddition de comptes soit le reflet d'une équipe dédiée pour laquelle le leitmotiv "S'engager et réussir" s'incarne au quotidien. Nous sommes à même de constater les impacts positifs du travail assidu de plus de 1000 personnes à pied d'œuvre pour offrir des services de grande qualité aux apprenants, jeunes et adultes, ainsi qu'à l'ensemble de notre communauté scolaire.

« La réussite appartient à tout le monde.  
C'est au travail d'équipe qu'en revient le mérite. » - Franck Picard



## Table des matières

Message du président du conseil d'administration et du directeur général du Centre de services scolaires des Appalaches.....	3
1. Présentation du centre de services scolaire .....	6
1.1 Le centre de services scolaire en bref .....	6
1.2 Faits saillants .....	8
1.3 Services éducatifs et autres services .....	9
2. Gouvernance du centre de services scolaire .....	9
2.1 Conseil d'administration.....	9
2.2 Autres comités de gouvernance.....	11
2.3 Code d'éthique et de déontologie .....	17
2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics.....	21
3. Résultats.....	22
3.1 Plan d'engagement vers la réussite .....	22
3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence .....	30
3.3 Procédure d'examen des plaintes .....	31
4. Utilisation des ressources .....	31
4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire.....	31
4.2 Ressources financières.....	35
4.3 Gestion et contrôle des effectifs .....	37
4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus .....	38
4.5 Ressources matérielles et informationnelles.....	39
5. Annexe du rapport annuel .....	41
L'année 2023-2024 en images .....	41

## 1. Présentation du centre de services scolaire

### 1.1 Le centre de services scolaire en bref

Desservant principalement la clientèle en provenance de la MRC des Appalaches, ainsi qu'une partie de celle des secteurs de L'Érable, du Haut Saint-François, d'Arthabaska et du Granit, le Centre de services scolaire des Appalaches (CSSA) dispense ses services à près de 6 000 élèves, jeunes et adultes, qui fréquentent dix-neuf écoles primaires, trois écoles secondaires, un centre de formation professionnelle et ses deux points de service, ainsi qu'un centre d'éducation des adultes et son point de service. Outre l'enseignement général et la formation professionnelle, le CSSA offre également des services complémentaires et des services particuliers.

### LA CLIENTÈLE AU 30 SEPTEMBRE 2023

Maternelle 4 ans :	165 élèves
Maternelle 5 ans :	455 élèves
Primaire :	2 609 élèves
Secondaire :	2 093 élèves
Formation professionnelle :	335 – ETP
Formation générale des adultes :	242,84 – ETP

### LE PERSONNEL

Personnel enseignant à temps complet	466
Personnel de soutien à temps complet	269
Personnel de soutien à temps partiel	128
Personnel-cadre à temps complet	43
Personnel-cadre à temps partiel	2
Personnel professionnel à temps complet	47
Personnel professionnel à temps partiel	1
Personnel occasionnel	430
<b>TOTAL de tous les employés à temps complet</b>	<b>825</b>
<b>TOTAL de tous les employés à temps partiel</b>	<b>561</b>

### LE TRANSPORT SCOLAIRE

Nombre de véhicules	115
Nombre de parcours	404
AM :	196
PM :	208
Nombre de kilomètres/jour	8 000
Nombre d'élèves transportés (incluant les écoles anglaises)	3 763
Nombre de transporteurs	11

Budget	9 218 179 \$
--------	--------------

## LISTE DES ÉTABLISSEMENTS

### ÉCOLES PRIMAIRES (20)

AIBL – Polyvalente de Black Lake	Perce-Neige (du)	Saint-Nom-de-Jésus (du)
Arc-en-Ciel (de l')	Pierre-Douce (de la)	Saint-Nom-de-Marie (du)
Dominique-Savio	Plein-Soleil (du)	Sainte-Bernadette
Étincelle (de l')	Quatre-Vents (aux)	Sainte-Luce
Notre-Dame	Saint-Gabriel	Source (de la)
Passerelle (de la)	Saint-Louis	Tournesol (du)
Paul VI	Saint-Noël	

### ÉCOLES SECONDAIRES (3)

Polyvalente de Black Lake  
Polyvalente de Disraeli  
Polyvalente de Thetford Mines

### CENTRES (2)

- Centre de formation professionnelle Le Tremplin  
Point de services / Black Lake
- Centre d'éducation des adultes l'Escale  
Point de services / Disraeli  
Point de services / Marius-Ouellet

### La liste des écoles offrant le service de garde :

Arc-en-Ciel (de l')	Pierre-Douce (de la)	Saint-Nom-de-Jésus
Étincelle (de l')	Plein-Soleil (du)	Saint-Nom-de-Marie (du)
Notre-Dame	Quatre-Vents (aux)	Sainte-Bernadette
Passerelle (de la)	Saint-Gabriel	Sainte-Luce
Paul VI	Saint-Louis	Source (La)
Perce-Neige (du)	Saint-Noël	Tournesol (du)

### Les services de garde offerts en cas de tempête :

Arc-en-Ciel (de l')	Plein-Soleil (du)	Saint-Noël
Étincelle (de l')	Saint-Louis	Tournesol (du)

**La vision du CSSA :** Le CSSA souhaite la réussite de tous ses élèves en visant l'implication, le développement et l'épanouissement de tous les acteurs. De plus, il entend se positionner comme chef de file du développement de l'éducation dans la région.

**Les valeurs :** Le CSSA entend appuyer ses actions et ses décisions sur la collaboration, le respect, la responsabilisation et l'équité.

**Les principaux enjeux :** Si la réussite de tous les élèves nous apparaît comme le principal enjeu du CSSA, celle-ci doit passer par :

- La réussite de tous les élèves
- Un environnement éducatif stimulant
- Le bien-être psychologique et physique de tous

## 1.2 Faits saillants

La dernière année scolaire s'est avérée riche en accomplissements et réalisations, dont voici un résumé sommaire.

Le Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 a été dévoilé à la rentrée, en présence des membres du personnel, puis diffusé à l'ensemble de la communauté.

L'optimisation des pratiques pédagogiques a fait l'objet de nombreuses initiatives au cours des derniers mois, comme en témoignent ces quelques exemples:

Tous les projets éducatifs ont fait l'objet d'une révision complète.

Les CAP et COP se sont multipliés dans nos établissements, signe que le travail collaboratif s'enrichit au sein de notre organisation.

Le développement en 2022-2023, d'un projet d'envergure, avait été mis sur pied en lien avec la réussite éducative. En effet, ce sont 125 personnes qui avaient été formées en leadership pédagogique par l'entremise de M. François Massé, dont la réputation n'est plus à faire dans le milieu de l'éducation. Les personnes choisies afin de recevoir la formation exercent maintenant un rôle d'agents de mobilisation dans leur établissement. En 2023-2024, chacun des milieux d'enseignement visités par M. Massé a bénéficié de formations adaptées, développées sur mesure selon les besoins.

Les plans de lutte à l'intimidation et la violence dans les écoles ont tous été actualisés.

Le CSSA a accueilli le Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle (RVPQ) où 880 jeunes et leurs accompagnateurs de partout sur le territoire québécois se sont donné rendez-vous pour exprimer leur passion pour les arts de la scène.

La Polyvalente de Disraeli y a reçu le Prix d'excellence en éducation de la Fédération des centres de services scolaires du Québec dans la catégorie « *secondaire* » pour le projet *Le Lab créatif de la Polyvalente de Disraeli : au service de la réussite!* Le jury a fait le choix de l'établissement du CSSA parmi l'ensemble des candidatures de cette catégorie à l'échelle provinciale.

D'autre part, des investissements majeurs ont été consentis afin d'assurer le maintien et le développement de nos infrastructures.

Finalement, plusieurs réalisations locales ont meublé l'agenda de l'année scolaire 2023-2024. À cet effet, les plans d'action des établissements, ainsi que leurs rapports annuels, demeurent des sources précieuses de renseignements sur les activités des écoles et des centres.

### 1.3 Services éducatifs et autres services

Au CSSA, le Service éducatif assume un rôle de service, de conseil et de soutien à la formation générale jeune (FGJ), adulte (FGA) et professionnelle (FP). Il a également le mandat de s'assurer que les orientations ou décisions prises soient en conformité avec les différents encadrements légaux (LIP, Régime pédagogique, etc.) et politiques diverses (EHDAA, surveillance des dîneurs, etc.).

Il s'associe aux autres Services du centre de services scolaire et à ses établissements scolaires pour actualiser la mission de l'organisation en tenant compte des valeurs et des orientations établies.

Les services éducatifs offerts aux élèves comprennent l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et secondaire, des services complémentaires et des services particuliers. Ils font partie intégrante de la mission de l'école qui vise à instruire, à socialiser et à qualifier l'élève.

Les services éducatifs complémentaires s'adressent à l'ensemble des élèves de tous les établissements, que ces élèves soient en difficulté ou non. Ces services sont appelés « complémentaires » parce qu'ils soutiennent l'accomplissement de la mission éducative de l'école et qu'ils complètent les services éducatifs et d'enseignement. Les services complémentaires ont pour but de favoriser la progression de l'élève dans ses différents apprentissages. Leur organisation s'effectue à partir des besoins des élèves, qui peuvent varier d'un milieu à l'autre.

## 2. Gouvernance du centre de services scolaire

### 2.1 Conseil d'administration

#### Membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de 15 membres, dont 5 sont des membres parents, 5 sont issus de la communauté et 5 proviennent du personnel du Centre de services scolaire des Appalaches.

#### **Membres parents d'un élève :**

Poste vacant, représentant du district 1, M. Sébastien Noël, représentant du district 2 M. Cédric Pinard, représentant du district 3, M. David Nadeau, représentant du district 4 M. Stéphane Bolduc, représentant du district 5

**Membres de la communauté :**

Mme Nathalie Patry, ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines

M. Daniel Bertrand, ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles

Mme Claudya Huppé Proulx, issue du milieu communautaire, sportif ou culturel

Mme Catherine Beaudoin, issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires

Mme Josyane Dufresne-Dubois, âgée entre 18 et 35 ans

**Membres du personnel :**

Mme Cindy Vachon, représentante du personnel enseignant

Mme Linda Roberge, représentante du personnel professionnel non enseignant

Mme Julie Paré, représentante du personnel de soutien

Mme Pascale Chamberland, représentante du personnel de direction d'établissement

M. Marc-André Lapierre, représentant du personnel de direction d'encadrement et directeur du Service éducatif jeune, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et aux entreprises

**DIRECTION GÉNÉRALE ET DIRECTIONS DE SERVICE :**

Jean Roberge	Directeur général
André Dallaire	Directeur du Service des ressources matérielles
Andrée Roy	Directrice du Service des ressources financières
Marc Soucie	Directeur du Service du transport scolaire, de l'organisation scolaire et du secrétariat général
Alexandra Nadeau	Directrice du Service des ressources humaines
Marc-André Lapierre	Directeur du Service éducatif
Patrick Touzin	Directeur du Service des technologies informatiques et du développement de la performance organisationnelle

**Calendrier des séances tenues**

Le conseil d'administration a tenu 8 rencontres au cours de la dernière année scolaire :

29 août 2023, 1<sup>er</sup> novembre 2023, 12 décembre 2023, 27 février 2024, 26 mars 2024, 30 avril 2024, 28 mai 2024 et 25 juin 2024.

**Décisions du conseil d'administration**

- Protocole d'entente secondaire en spectacle
- Plan d'engagement vers la réussite
- Modification politique d'admission et inscription (OS-P-01)
- Règlement relatif au traitement des plaintes liées aux fonctions du CSSA
- Objectifs, principes et critères de répartition des ressources
- Entente scolaire et municipale Adstock (parc-école et locaux)
- Entente scolaire et municipale Thetford Mines (bibliothèque polyvalente de Black Lake)
- Rapport annuel 2022-2023
- États financiers 2022-2023
- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2025 à 2026-2027

- Adoption des plans d'effectifs
- Adoption des calendriers en formation générale des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle
- Octroi des contrats de réfection pour les écoles de la Pierre-Douce, du St-Nom-de-Marie, de La Source, du centre d'éducation des adultes l'Escale, du Tournesol, St-Gabriel, Du Plein-Soleil, de la Polyvalente de Thetford-Mines, St-Louis et de la Polyvalente de Disraeli.

## 2.2 Autres comités de gouvernance

### ■ Comité de gouvernance et d'éthique

Liste des membres	Liste des membres
Cédric Pinard	Marc-André Lapierre
Nathalie Patry	Jean Roberge
Linda Roberge	Marc Soucie

- Critères d'évaluation et modalités d'évaluation du fonctionnement du C.A.
- Suivi de l'obligation de formation C.A. et C.E.
- Processus d'auto-évaluation et bilan
- Efficacité du C.A. – Analyse du sondage
- Évaluation du fonctionnement du C.A.
- Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie
- Règles de fonctionnement du C.A.

### ■ Comité de vérification

Liste des membres	Liste des membres
Daniel Bertrand	Nathalie Patry
Pascale Chamberland	Jean Roberge- invité
Andrée Roy	David Nadeau

Le comité de vérification a tenu 4 rencontres, soit les 19 septembre 2023, 6 décembre 2023, 20 février 2024 et 27 mai 2024.

Sujets abordés :

- Discussion avec l'auditeur externe du plan d'audit annuel 2022-2023
- Rencontre de l'auditeur externe pour les résultats de l'audit annuel 2022-2023
- Examen des états financiers 2022-2023
- Entériner la recommandation du CRR concernant les surplus des écoles au 30 juin 2023
- Suivis budgétaires 2023-2024
- Budgets des écoles 2024-2025

#### ■ Comité des ressources humaines

Liste des membres	Liste des membres
Alexandra Nadeau	Josyane Dufresne-Dubois
Julie Paré	Claudya Huppé-Proulx
Cindy Vachon	Jean Roberge-invité
Sébastien Noël	

Le comité des ressources humaines a tenu 4 rencontres, soit les 25 mars, 22 avril, 27 mai et 18 juin 2024.

Sujets abordés:

- Dépôt pour consultation du plan d'effectifs du personnel-cadre et organigramme
- Dépôt pour consultation des plans d'effectifs du personnel de soutien (secteur général) et du personnel professionnel
- Dépôt pour consultation du plan d'effectifs du personnel de soutien (secteur de l'adaptation scolaire)
- Retour de consultation du plan d'effectifs du personnel de soutien (secteur de l'adaptation scolaire) pour adoption par le C.A.  
Retour de consultation des 3 plans d'effectifs (personnel-cadre, personnel de soutien (secteur général) et personnel professionnel) pour adoption par le C.A.

#### ■ Comité d'investissement

Liste des membres	Liste des membres
Daniel Bertrand	Stéphane Bolduc
André Dallaire	David Nadeau
Pascale Chamberland	Catherine Beaudoin

Le comité d'investissement a tenu 3 rencontres, soit les 26 février, 25 mars, 29 avril 2024.

Sujets abordés:

- Présentation de projets
- Présentation de projets et budget d'investissements A.M.T.-P.C.P. 2024-2025

## ■ Comité de répartition des ressources

Liste des membres	
Caroline Lortie	Directrice des écoles du Plein-Soleil et du Perce-Neige
Claudia Vachon	Directrice de la Polyvalente de Thetford Mines
Jean Roberge	Directeur général
Jean-Pierre Marceau	Directeur de la Polyvalente de Black Lake
Jonathan Brochu	Directrice de la Polyvalente de Disraeli
Andrée Roy	Directrice du Service des ressources financières
Catherine St-Laurent	Directrice des écoles aux Quatre-Vents, de la Pierre-Douce et de la Passerelle
Marc Soucie	Directeur du Service du transport scolaire, de l'organisation scolaire et du secrétariat général
Marie-Ève Champagne	Directrice de l'école Saint-Noël
Alexandra Nadeau	Directrice du Service des ressources humaines
Pascale Chamberland	Directrice du Centre de formation professionnelle Le Tremplin
Patrick Touzin	Directeur du Service des technologies informatiques et du développement de la performance organisationnelle
René Gosselin	Directeur du centre d'éducation des adultes L'Escale
Judith Carrier	Directrice de l'école Sainte-Luce
Marc-André Lapierre	Directeur du Service éducatif jeune, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et aux entreprises

## ■ Comité consultatif de gestion

Liste des membres	
André Dallaire	Directeur du Service des ressources matérielles
Jean Roberge	Directeur général
Andrée Roy	Directrice du Service des ressources financières
Marc Soucie	Directeur du Service du transport scolaire, de l'organisation scolaire et du secrétariat général
Alexandra Nadeau	Directrice du Service des ressources humaines
Patrick Touzin	Directeur du Service des technologies informatiques et du développement de la performance organisationnelle
Marc-André Lapierre	Directeur du Service éducatif jeune, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et aux entreprises

## **Les directions d'école**

### **Directions d'école - Enseignement primaire**

René Bolduc	Écoles Paul VI et du Saint-Nom-de-Marie
Judith Carrier	École Sainte-Luce
Marie-Ève Champagne	École Saint-Noël
Geneviève Pomerleau	École du Tournesol
Geneviève St-Cyr	Écoles Sainte-Bernadette et du Saint-Nom-de-Jésus
Josée Patry	Écoles Notre-Dame et Dominique-Savio
Caroline Lortie	Écoles du Plein-Soleil et du Perce-Neige
Tonny Parent	Écoles de l'Étincelle et de la Source
David Poulin	Écoles aux Quatre-Vents, de la Passerelle et de la Pierre-Douce
Annie Paquette	École Saint-Louis
Catherine St-Laurent	Écoles Saint-Gabriel et de l'Arc-en-Ciel

### **Directions d'école ou de centre - Enseignement secondaire, formation professionnelle et éducation des adultes**

Pascale Chamberland	Centre de formation professionnelle Le Tremplin
René Gosselin	Centre d'éducation des adultes l'Éscale
Claudia Vachon	Polyvalente de Thetford Mines
Jean-Pierre Marceau	Polyvalente de Black Lake
Jonathan Brochu	Polyvalente de Disraeli

■ **Comité consultatif des ÉHDAA (élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage)**

Liste des membres Représentants des parents	Liste des membres Représentants des parents
Marie-Ève Therrien-Mathieu	Mélanie Gélinas
Stéphanie Richard	Mélyssa Vachon
Julie Lemay	Alexandre Couture

■ **Comité de parents**

Liste des membres	Établissements
Mélyssa Turcotte	École du Perce-Neige
AUCUN	Polyvalente de Disraeli
Chloé Lessard	École du Plein-Soleil
Jade Hébert	École Sainte-Luce
Johanne Guoin	Polyvalente de Black Lake
Caroline Grenier	École du Saint-Nom-de-Jésus
Louis Laferrière	École de l'Arc-en-Ciel
Sonia Desmarais	École Saint-Louis
Marie-Christine Nadeau	École du Tournesol
Roxanne Hébert	École Dominique-Savio
Sébastien Mainville	École de l'Étincelle
Audrey Nadeau	École de la Source
Amilie Méthot	Écoles de la Passerelle et de la Pierre-Douce
Johanie Tardif	École aux Quatre-Vents
David Nadeau	Polyvalente de Thetford Mines
Marjolaine Nadeau	École Sainte-Bernadette
Sébastien Noël	École Saint-Noël
Alexandre Lemay	École Saint-Gabriel
Mélissa Grégoire	Écoles Paul VI et du Saint-Nom-de-Marie
Mélissa Vachon	Représentante EHDAA
François Décary-Gilardeau	École Notre-Dame

■ **Comité consultatif du transport scolaire**

<b>Liste des membres Représentants du C.A.</b>	
David Nadeau	Représentant du C.A.
Vacant	Représentant du C.A.
Vacant	Représentante du personnel de direction des écoles du CSSA
<b>Liste des membres Représentants du CSSA</b>	
Jean Roberge	Directeur général
Marc Soucie	Directeur du Service du transport scolaire, de l'organisation scolaire et du secrétariat général

<b>Liste des membres Représentants des parents du CSSA</b>	
Vacant	Représentante des parents du CSSA
Ann-Marie Campbell	Représentante des parents de la Commission scolaire Central Québec

Le comité consultatif du transport scolaire a tenu une rencontre le 11 juin 2024.

Sujets abordés:

- Organisation du transport scolaire 2024-2025
- Suivi financier
- Frais chargés aux usagers
- Zone dangereuse
- Activités sécurité
- Octroi de véhicule

## 2.3 Code d'éthique et de déontologie

Jusqu'au 10 mars 2022, le règlement CC-R-04 *Code d'éthique et de déontologie du conseil des commissaires* s'appliquait aux membres du C.A., soit jusqu'à la publication du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du C.A. d'un centre de services scolaire francophone*. Voici donc la version applicable au CSSA.

### Préambule

Le Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie (ci-après le « CEED ») détient les pouvoirs et exerce les fonctions qui lui sont attribués par le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone (Loi sur l'instruction publique, L.R.Q., chapitre C-13.3)* (ci-après le « Règlement »).

Le CEED établit les présentes règles de régie interne dans le but d'en assurer son bon fonctionnement, le tout dans le respect des modalités prescrites par le Règlement.

Les présentes règles de régie interne ne peuvent prévoir des éléments contraires à la *Loi sur l'instruction publique* ou tout autre encadrement légal applicable et ne peuvent avoir pour effet de créer du droit.

### 1. Objectif et fonction

1.1 Les présentes règles de régie interne permettent de préciser le rôle et les responsabilités du CEED et de ses membres, ainsi que le déroulement de ses réunions.

1.2 Le CEED est institué en vertu du Règlement afin d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au Règlement.

### 2. Confidentialité et conflit d'intérêts

2.1 Les membres du CEED s'engagent à préserver et à conserver la confidentialité des informations et des documents qui seront mis à leur disposition ou autrement portée à leur connaissance dans le cadre de leurs activités ou dans l'exercice de leurs fonctions au sein du CEED.

2.2 Les membres du CEED doivent utiliser les renseignements personnels ou tout autre renseignement de nature confidentielle que pour les fins exclusives d'étude et d'analyse de dossiers qui relèvent du CEED.

2.3 Les membres du CEED doivent disposer des documents confidentiels en toute sécurité.

2.4 Les membres du CEED doivent s'abstenir de se placer dans une situation de conflit d'intérêts ou dans une situation qui pourrait s'apparenter à une situation de conflit d'intérêts. Cette obligation comprend celle de déclarer tout conflit d'intérêts potentiel.

2.5 Les membres du CEED remplissent annuellement la déclaration d'intérêts proposée en Annexe A.

### **3. Réunions**

3.1 Le CEED se réunit au moins une (1) fois par année scolaire, soit en début d'année scolaire.

3.2 Au plus tard le 30 septembre, le CEED doit remettre un (1) bilan de ses activités de la précédente année scolaire. Ce bilan doit comprendre les informations suivantes :

3.2.1 Le nombre de cas traités;

3.2.2 Le suivi apporté à chacun des cas traités;

3.2.3 Les manquements constatés par le CEED;

3.2.4 Les sanctions imposées;

3.2.5 Le nom des membres du conseil d'administration dont le mandat a été révoqué au cours de l'année scolaire visée.

3.3 Le CEED se rencontre également à chaque fois qu'il reçoit une information écrite, concernant un comportement susceptible de contrevenir au Règlement.

3.4 Lorsque le CEED reçoit une information concernant un comportement susceptible de contrevenir au Règlement, le CEED doit suivre les étapes suivantes :

3.4.1 Le CEED doit d'abord se prononcer sur la recevabilité de la dénonciation dans un délai de quinze (15) jours de sa réception. Le CEED informe alors l'auteur de la dénonciation et le membre visé par la dénonciation de sa décision sur la recevabilité de ladite dénonciation.

3.4.2 Si le CEED ne rejette pas la dénonciation, il entreprend une enquête et doit permettre au membre visé par la dénonciation de présenter ses observations écrites.

3.4.3 Après avoir mené son enquête, le CEED rend ses conclusions relativement à la dénonciation reçue dans un délai de 30 jours suivant sa décision d'entreprendre une enquête.

3.4.3.1 Si le CEED conclut que le membre visé par la dénonciation n'a pas contrevenu au Règlement, il informe l'auteur de la dénonciation et le membre visé, par écrit.

3.4.3.2 Si le CEED conclut que le membre visé a contrevenu au Règlement, il transmet sans délai un rapport au secrétaire général concerné et au membre visé, lequel comprend les motifs à l'appui de ses conclusions et de ses recommandations, tout en préservant l'identité de l'auteur de la dénonciation.

3.4.3.3 Le secrétaire général dépose ce rapport à la prochaine séance du conseil d'administration de son centre de services scolaire.

3.5 Le CEED se rencontre également lorsque le président du conseil d'administration transmet au CEED toute information en lien avec une poursuite intentée contre un membre du conseil d'administration.

3.6 Le CEED se rencontre aussi sur demande du président du conseil d'administration ou sur demande du secrétaire général afin d'émettre une recommandation visant à relever provisoirement un membre du conseil d'administration de ses fonctions dont le comportement est susceptible de contrevenir au Règlement ou lorsque l'urgence ou la gravité de la situation le justifie.

3.6.1 Le CEED doit alors suivre les étapes suivantes pour les situations visées aux articles 3.5 et 3.6 :

3.6.1.1 Le CEED se rencontre dans les meilleurs délais, mais au plus tard dans les cinq (5) jours suivant la réception de l'information visée par ces articles.

3.6.1.2 Le CEED a sept (7) jours pour émettre sa recommandation au conseil d'administration concerné.

3.7 Le CEED peut tenir ses réunions en mode virtuel et mener ses enquêtes en mode virtuel ou en présentiel, selon son choix.

#### **4. Communications**

4.1 Les membres du CEED communiquent principalement par l'entremise du secrétaire général.

4.2 Le secrétaire général assiste le CEED dans le cadre de son enquête en communiquant au président toutes les informations nécessaires ou demandées en lien avec le dossier qui lui est soumis, incluant les coordonnées des personnes concernées.

#### **5. Vote**

5.1 Dans l'éventualité où le président du comité est dans l'impossibilité d'agir pour un dossier, les autres membres désignent parmi eux une personne qui assumera la présidence pour toute la durée du dossier.

5.2 Les trois membres du CEED doivent se prononcer sur une plainte ou sur une demande reçue en vertu des articles 3.5 et 3.6 des présentes règles de régie interne.

#### **6. Rôles et responsabilités de certains membres**

6.1 Président

6.1.1 Il est nommé annuellement lors de la première réunion du CEED, à la majorité des voix exprimées par les membres.

6.1.2 Il dirige les réunions du comité et maintient l'ordre.

6.1.3 Il se rend disponible s'il est convoqué par le conseil d'administration pour présenter les conclusions ou les recommandations du CEED ou pour obtenir plus de détails à cet égard.

## 6.2 Secrétaire

6.2.1 Le secrétaire général convoque les membres du CEED lorsque nécessaire ou lorsque demandé par le président du CEED, en collaboration avec le président du CEED.

6.2.2 Le secrétaire général dresse le compte-rendu des réunions du CEED, lesquels sont consignés dans un registre tenu à cette fin.

6.2.3 Le secrétaire général doit noter, entre autres, l'objet des discussions, le suivi des propositions, les décisions prises quant aux recommandations à émettre, les présences et les absences ainsi que l'heure de l'ouverture et de la levée de la réunion.

6.2.4 Le compte-rendu est lu et approuvé par les membres qui étaient présents à la réunion visée dans le cadre de la réunion qui suit.

Le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie n'a traité aucun cas au cours de l'année scolaire.

## 2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Reddition de comptes de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*.

Le CSSA n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de l'année scolaire.

Reddition de comptes 2022-2023 <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i>	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	0
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22	0
3. Divulgations fondées	0
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4:	0
1° une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	0
2° un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	0
3° un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	0
4° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	0
5° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	0
6° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5	0
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0

## 3. Résultats

### 3.1 Plan d'engagement vers la réussite

#### 3.1.1 Résultats du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

#### LES TROIS ENJEUX

- Enjeu 1 :** **La réussite de tous les élèves.**  
Soutenir la persévérance ainsi que la réussite dès la petite enfance, et ce, tout au long du parcours scolaire.
- Enjeu 2 :** **Un environnement éducatif stimulant.**  
Favoriser des milieux propices à l'apprentissage et au développement de tous les élèves.
- Enjeu 3 :** **Le bien-être psychologique et physique de tous.**  
Apprendre des milieux sains, actifs, sécuritaires et bienveillants.

#### ■ Enjeu 1 : La réussite de tous les élèves

Objectif CSSA	Indicateur	Cible	Résultats 2023-2024
Objectif 4 : S'assurer que tous les établissements développent des pratiques en littératie et numératie se basant sur des données probantes de la maternelle 4 ans à la formation générale des adultes.	Augmenter le taux de réussite en français et en mathématique de 1 % et à 10 % selon la situation spécifique de chaque établissement.	100 % des projets éducatifs adoptés en décembre 2023 contiennent des mesures en littératie et en numératie.	Toutes les écoles ont atteint cette cible et mis en place des mesures universelles et la lecture interactive a été implantée.

Objectifs nationaux	Indicateur	Cible	Résultats 2023-2024
Objectif 1 : Accroître la réussite de l'élève.	Augmenter le taux de réussite des garçons quant à la sortie avec diplôme et qualification après 7 ans.	Passer de 69,3 % à 75 % de réussite	Cohorte 2016-2017 suivie jusqu'en 2022-2023 – 70.7%
	Améliorer le taux de réussite des indicateurs EHDAA quant à la sortie avec diplôme et qualification après 7 ans.	Passer de 51,7 % à 58 % de réussite	Cohorte 2016-2017 suivie jusqu'en 2022-2023 (dernière donnée disponible du MEQ - 51.6%
	Diminuer la proportion des élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire.	Passer de 15,7 % à 10 % de réussite	Cohorte 2022-2023 (dernière donnée disponible du MEQ - 16.9%
	Augmenter le taux de diplomation et de qualification après 7 ans.	Passer de 78 % à 82 % de réussite	Cohorte 2016-2017 suivie jusqu'en 2022-2023 (dernière donnée disponible du MEQ - 76% Les CO des écoles secondaires continuent de s'assurer de faire les suivis auprès de leurs élèves, et ce, dès la fin de leur 5e année du "7 ans"

Objectifs nationaux	Indicateur	Cible	Résultats 2023-2024
	Augmenter la proportion d'élèves qui obtiennent plus de 70 % à l'épreuve obligatoire de lecture en français, 4 <sup>e</sup> année du primaire.	Passer de 75,29 % à 80 %	Cohorte 2022-2023 (dernière donnée disponible du MEQ) - 50.3% Écart vient de la différence de réussite au cours versus réussite de l'épreuve <sup>1</sup>
	Augmenter la proportion d'élèves qui obtiennent plus de 70 % à l'épreuve obligatoire de mathématiques (résoudre), 6 <sup>e</sup> année du primaire	Passer de 72,2 % à 75 %	Cohorte 2022-2023 (dernière donnée disponible du MEQ) - 76.7%
	Augmenter la proportion d'élèves qui obtiennent plus de 70 % à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, 2 <sup>e</sup> année du secondaire.	Passer de 61,88 % à 75 %	Cohorte 2022-2023 (dernière donnée disponible du MEQ): 47.9% <sup>2</sup>
Objectif 2 : Moderniser et valoriser la formation professionnelle (FP) et la formation générale des adultes (FGA).	Augmenter le taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans.	Passer de 66,44 % à 75 %	Cohorte 2020-2021 suivie jusqu'en 2022-2023 (dernière donnée disponible du MEQ) : 74.3%
	Hausser le nombre de compétences reconnues par le service de la RAC (reconnaissance des acquis).	Augmenter de 10 % le nombre de compétences reconnues	Donnée 2023-2024: 77 Donnée 2022-2023: 46
	Augmenter le nombre d'élèves de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle et à la FGA.	4 % d'augmentation des élèves inscrits de moins de 20 ans en FP et FGA	FP: donnée de départ: 179 Donnée 2023-2024: 180 FGA: (sauf francisation) Donnée 2023-2024: 226 Donnée 2022-2023: 213
	Améliorer le taux de rétention des élèves inscrits en formation professionnelle et à la FGA.	FP : Réduire de 20 % les départs FGA : Réduire de 10 % les départs	FP: Donnée 2022-2023 : 238 réinscrits Donnée 2023-2024: 215 réinscrit <sup>3</sup> FGA: Donnée 2022-2023: 574 réinscrits Donnée 2023-2024: 625 réinscrit <sup>3</sup>
Objectif 3 : Élaborer de nouveaux projets pédagogiques particuliers au secondaire.	Maintenir le taux de participation des élèves.	Maintien à 79,11 %	2023-2024 – 77.98% Trois nouveaux projets particuliers sont en processus d'approbation et d'implantation pour l'ensemble de nos élèves du secondaire.

■ **Enjeu 2 : Un environnement éducatif stimulant**

Objectifs CSSA	Indicateur	Cible	Résultats 2023-2024
Objectif 1 : Afin de répondre aux besoins des milieux, déployer des services complémentaires et particuliers dans une approche collaborative.	Atteindre un haut taux de satisfaction de la part des intervenants dans les établissements à partir d'un outil de mesure convenu.	90 % des intervenants considèrent que les services répondent aux besoins.	Sondage à venir en 2025-2026
Objectif 2 : Mettre en place des pratiques collaboratives en s'assurant qu'elles répondent aux besoins du personnel visé dans le but d'augmenter la réussite des élèves et qu'elles s'appuient sur des pratiques probantes issues de la recherche.	Mettre en place des plans de formation qui répondent aux besoins du personnel.	90 % des membres du personnel de toutes catégories sont satisfaits des plans de formation et d'accompagnement, selon un sondage annuel.	Sondage à venir en 2025-2026
Objectif 3 : Poursuivre le développement technologique.	Améliorer la plateforme intranet	Optimiser l'implantation et l'utilisation d'intranet.	Visiteurs uniques : 3855 Visites de pages : 230959 Depuis le lancement de l'intranet CSSA le 9 décembre 2022
	Documenter le nombre d'utilisateurs des plateformes.	Encourager l'utilisation d'un outil technologique de communication uniforme pour chaque établissement.	Taux d'accomplissement de la migration vers la plateforme Sharepoint: Ressources matérielles et Secrétariat général migrés Service éducatif et Service informatique en cours
	Offrir différentes opportunités et contextes d'utilisation du numérique aux élèves.	Développer la compétence numérique chez les élèves.	À venir dans Perfostratégik 1 cible par école par année
Objectif 4 : Adopter une démarche de développement durable.	Réviser et diffuser la politique de développement durable et établir une démarche claire. Dénombrer les activités réalisées en lien avec le développement durable.	Engager tous les milieux dans une vision commune afin de mobiliser tous les acteurs.	Classes nature extérieures complétées aux écoles Notre-Dame, Quatre-Vents et Tournesol. La construction a été majoritairement réalisée en bois et en plastique recyclé.

■ **Enjeu 3 : Le bien-être psychologique et physique de tous**

Objectifs NATIONAUX	Indicateur	Cible	Résultats 2023-2024
Objectif 1 : Maintenir tous les bâtiments dans un état satisfaisant.	Indice de vétusté produit par le MEQ.	Tous les établissements sont tenus dans un état satisfaisant, soit un indice de vétusté de moins de 15 %.	Indice de vétusté des bâtiments : 17.8 % selon le nouveau calcul du MEQ qui tient compte de l'augmentation importante des coûts de rénovation.
Objectif 2 : Recourir au référentiel sur le bien-être de l'élève pour faire une analyse de situation de milieu.	Recourir au référentiel sur le bien-être de l'élève pour faire une analyse de situation dans leur milieu.	<b>100</b> % des établissements auront analysé leur situation et auront mis en place des moyens selon leur situation.	100% des milieux ont mis en place des approches préventives selon leur situation en lien avec leur plan de lutte contre l'intimidation.

Notes explicatives des écarts

<sup>1</sup> Le Service éducatif, de concert avec les directions d'établissement, travaille davantage sur la réussite du plus grand nombre d'élèves. La mise en place des CAP au primaire prend progressivement son envol, où les savoirs essentiels reliés aux épreuves du MEQ sont pris en considération, ce qui devrait permettre d'augmenter le nombre d'élèves obtenant 70% et plus aux examens ministériels.

<sup>2</sup> Le Service éducatif, de concert avec les directions d'établissement, travaille davantage sur la réussite du plus grand nombre d'élèves. La mise en place des CAP au secondaire prend progressivement son envol, où les savoirs essentiels reliés aux épreuves du MEQ sont pris en considération, ce qui devrait permettre d'augmenter le nombre d'élèves obtenant 70% et plus aux examens ministériels.

<sup>3</sup> Des CAP sur la rétroaction et les évaluations en aide à l'apprentissage, transmission des préceptes de John Hattie sur les facteurs d'influence, activités sur l'attachement en début d'année avec tous les élèves par département, règles de vie uniformisées, resserrement des suivis des élèves en concomitance, débiter les compétences pratiques en début de programme et la mise en place des cibles d'apprentissage par département sont toutes des stratégies entamées pour maximiser la rétention des élèves.

Secteur de la formation professionnelle - Diplomation pour l'année 2023-2024

**TAUX DE RÉUSSITE (SECTEUR FORMATION PROFESSIONNELLE)**

Cohorte 2021-2022			
PROGRAMMES	Nouveaux inscrits	Diplômés après trois ans	Taux de diplomation (%)
<b>Centre de services scolaire des Appalaches</b>	<b>183</b>	<b>131</b>	<b>71,6</b>
Assistance technique en pharmacie	13	8	61,5
Coiffure *	2	2	100,0
Comptabilité *	4	3	75,0
Dessin de mécanique du bâtiment	14	10	71,4
Esthétique*	7	1	14,3
Ferblanterie *	5	3	60,0
Lancement d'une entreprise *	6	6	100,0
Mécanique automobile*	23	11	47,8
Mécanique de véhicules de loisir et d'équipement léger	12	9	75,0
Mécanique industrielle de construction et d'entretien	7	7	100,0
Santé, assistance et soins infirmiers	25	15	60,0
Secrétariat *	4	3	75,0
Soudage-assemblage	6	5	83,3
Soutien aux soins d'assistance en établissement de soins de longue durée	13	12	92,3
Soutien informatique	21	12	57,1
Techniques d'usinage			
Toilettage pour animaux de compagnie	14	11	78,6
Usinage	7	5	71,4

*N.B Données provisoires*

*\* Enseignement en enseignement individualisé*

PROGRAMMES	INSCRITS	DIPLÔMÉS	DIPLÔMÉS / INSCRITS
	Cohorte 2021-2022	Cohorte 2021-2022	Cohorte 2021-2022
Assistance établissement santé et domicile	19	18	95 %
Assistance technique en pharmacie	22	11	50 %
Coiffure *	7	3	43 %
Comptabilité *	13	4	31 %
Dessin de bâtiment	22	10	45 %
Électromécanique systèmes automatisés	10	8	80 %
Esthétique *	9	0	0 %
Ferblanterie-tôlerie *	7	2	29 %
Lancement d'entreprise *	13	9	69 %
Mécanique automobile *	28	8	29 %
Mécanique industrielle	12	10	83 %
Mécanique de véhicules légers	19	9	47 %
Santé soins infirmiers	38	17	45 %
Secrétariat *	8	2	25 %
Soudage montage *	12	7	58 %
Soutien informatique	26	6	23 %
Usinage *	9	3	33 %
Total :	274	127	46 %

*Les diplômes considérés ont été obtenus dans les deux ans suivant l'année d'inscription.*

*\*Programmes en enseignement individualisé*

### « À L'ÉCOLE ON BOUGE AU CUBE » - ÉVOLUTION DE L'IMPLANTATION DE CETTE MESURE

Année scolaire	École
2017-2018	Dominique-Savio Passerelle / Pierre-Douce Saint-Gabriel Saint-Noël
2018-2019	Paul VI Saint-Louis
2019-2020	Sainte-Luce Tournesol
2020-2021	Notre-Dame Perce-Neige
2021-2022	Arc-en-Ciel Étincelle Saint-Nom-de-Marie Source
2022-2023	Plein-Soleil Pierre-Douce Sainte-Bernadette
2023-2024	Quatre-Vents

Désormais, toutes les écoles du CSSA bénéficient de cette mesure.

## APPRENTISSAGE DE L'ANGLAIS

Année scolaire	École	Nombre de groupe	Modèle
2011-2012	AIBL	2 groupes, 5 <sup>e</sup> année	Demi-journée
		2 groupes, 6 <sup>e</sup> année	Demi-journée
2012-2013	AIBL	2 groupes, 5 <sup>e</sup> année	Demi-journée
		2 groupes, 6 <sup>e</sup> année	Demi-journée
2013-2014	AIBL	2 groupes, 5 <sup>e</sup> année	Demi-journée
		2 groupes, 6 <sup>e</sup> année	Demi-journée
	Sainte-Bernadette	1 groupe, 6 <sup>e</sup> année	5 jours/5 jours
2014-2015	AIBL	2 groupes, 5 <sup>e</sup> année	Demi-journée
		2 groupes, 6 <sup>e</sup> année	Demi-journée
	Sainte-Bernadette	1 groupe, 6 <sup>e</sup> année	5 jours/5 jours
	Plein-Soleil	1 groupe, 6 <sup>e</sup> année	5 jours/5 jours
2015-2016	AIBL	2 groupes, 5 <sup>e</sup> année	Demi-journée
		2 groupes, 6 <sup>e</sup> année	Demi-journée
	Sainte-Bernadette	1 groupe, 6 <sup>e</sup> année	5 jours/5 jours
	Plein-Soleil	1 groupe, 6 <sup>e</sup> année	5 jours/5 jours
	Tournesol	1 groupe, 6 <sup>e</sup> année	5 jours/5 jours
2016-2017	AIBL	2 groupes, 5 <sup>e</sup> année	Demi-journée
		2 groupes, 6 <sup>e</sup> année	Demi-journée
	Sainte-Bernadette	1 groupe, 6 <sup>e</sup> année	5 jours/5 jours
	Plein-Soleil	1 groupe, 6 <sup>e</sup> année	5 jours/5 jours
	Tournesol	2 groupes, 6 <sup>e</sup> année	5 jours/5 jours
2017-2018	AIBL	2 groupes, 5 <sup>e</sup> année	Demi-journée
		2 groupes, 6 <sup>e</sup> année	Demi-journée
	Sainte-Bernadette	1 groupe, 6 <sup>e</sup> année	5 mois/5 mois
	Plein-Soleil	1 groupe, 6 <sup>e</sup> année	5 jours/5 jours
	Tournesol	1 groupe, 6 <sup>e</sup> année	5 mois/5 mois
2018-2019	AIBL	2 groupes, 5 <sup>e</sup> année	Demi-journée
		2 groupes, 6 <sup>e</sup> année	Demi-journée
	Sainte-Bernadette	1 groupe, 6 <sup>e</sup> année	5 mois/5 mois
	Plein-Soleil	1 groupe, 6 <sup>e</sup> année	5 jours/5 jours
	Tournesol	2 groupes, 6 <sup>e</sup> année	5 mois/5 mois
2019-2020	AIBL	2 groupes, 5 <sup>e</sup> année	Demi-journée
		2 groupes, 6 <sup>e</sup> année	Demi-journée
	Sainte-Bernadette	1 groupe, 6 <sup>e</sup> année	5 mois/5 mois
	Plein-Soleil	1 groupe, 6 <sup>e</sup> année	5 jours/5 jours
	Tournesol	2 groupes, 6 <sup>e</sup> année	5 mois/5 mois
	Étincelle	1 groupe, 5-6 <sup>e</sup> année	5 mois/5 mois
	Saint-Noël	2 groupes, 6 <sup>e</sup> année	5 mois/5 mois
Sainte-Luce	1 groupe, 6 <sup>e</sup> année	5 mois/5 mois	
2020-2021	AIBL	2 groupes, 5 <sup>e</sup> année	Demi-journée
		2 groupes, 6 <sup>e</sup> année	Demi-journée
	Sainte-Bernadette	1 groupe, 6 <sup>e</sup> année	5 mois/5 mois
	Plein-Soleil	1 groupe, 6 <sup>e</sup> année	5 jours/5 jours
	Tournesol	2 groupes, 6 <sup>e</sup> année	5 mois/5 mois
	Étincelle	1 groupe, 6 <sup>e</sup> année	5 mois/5 mois
	Saint-Noël	2 groupes, 6 <sup>e</sup> année	5 mois/5 mois
	Sainte-Luce	1 groupe, 6 <sup>e</sup> année	5 mois/5 mois
Perce-Neige	1 groupe, 5-6 <sup>e</sup> année	5 mois/5 mois	

Année scolaire	École	Nombre de groupe	Modèle
2021-2022	AIBL	2 groupes, 5 <sup>e</sup> année 2 groupes, 6 <sup>e</sup> année	Demi-journée Demi-journée
	Sainte-Bernadette	1 groupe, 5-6 <sup>e</sup> année	5 mois/5 mois
	Plein-Soleil	1 groupe, 6 <sup>e</sup> année	5 jours/5 jours
	Tournesol	2 groupes, 6 <sup>e</sup> année	5 mois/5 mois
	Étincelle	1 groupe, 6 <sup>e</sup> année	5 mois/5 mois
	Saint-Noël	2 groupes, 6 <sup>e</sup> année	5 mois/5 mois
	Sainte-Luce	1 groupe, 6 <sup>e</sup> année	5 mois/5 mois
	Perce-Neige	1 groupe, 6 <sup>e</sup> année	5 mois/5 mois
2022-2023	Saint-Louis	2 groupes, 6 <sup>e</sup> année	20 jours/20 jours
	AIBL	2 groupes, 5 <sup>e</sup> année 2 groupes, 6 <sup>e</sup> année	Demi-journée Demi-journée
	Sainte-Bernadette	1 groupe, 6 <sup>e</sup> année	5 mois/5 mois
	Plein-Soleil	1 groupe, 6 <sup>e</sup> année	5 jours/5 jours
	Tournesol	1 groupe, 6 <sup>e</sup> année	5 mois/5 mois
	Étincelle	1 groupe, 6 <sup>e</sup> année	5 mois/5 mois
	Saint-Noël	3 groupes, 6 <sup>e</sup> année	5 mois/5 mois
	Sainte-Luce	1 groupe, 6 <sup>e</sup> année	5 mois/5 mois
2023-2024	Saint-Louis	2 groupes, 6 <sup>e</sup> année	5 mois/5 mois
	AIBL	2 groupes, 5 <sup>e</sup> année 2 groupes, 6 <sup>e</sup> année	Demi-journée Demi-journée
	Sainte-Bernadette	1 groupe, 6 <sup>e</sup> année	5 mois/5 mois
	Plein-Soleil	1 groupe, 6 <sup>e</sup> année	5 jours/5 jours
	Tournesol	2 groupes, 6 <sup>e</sup> année	5 mois/5 mois
	Étincelle	1 groupe, 6 <sup>e</sup> année	5 mois/5 mois
	Saint-Noël	2 groupes, 6 <sup>e</sup> année	5 mois/5 mois
	Sainte-Luce	1 groupe, 6 <sup>e</sup> année	5 mois/5 mois
Perce-Neige	1 groupe, 6 <sup>e</sup> année	5 mois/5 mois	

48%, soit 9 écoles primaires sur un total de 20 offrent un apprentissage bonifié de l'anglais.

## 3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

### 3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire

#### ■ Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence :

Échelle
Aucun événement
Moins de 10 événements déclarés
De 10 à 19 événements déclarés
De 20 à 39 événements déclarés
40 événements déclarés ou plus

Établissement scolaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
Polyvalente de Black Lake	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	0 %
Polyvalente de Disraeli	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	0 %

### 3.2.2 Interventions dans les établissements du centre de services scolaire

#### **Polyvalente de Black Lake :**

Situation d'intimidation qui a été portée à l'attention de la direction générale. Les services complémentaires du CSSA et la direction de l'école ont mis en place des mesures qui ont résorbé la problématique.

Situation d'intimidation qui a été portée à l'attention de la direction générale. Une intervention conjointe de la technicienne en éducation spécialisée et de la direction adjointe a permis de mettre en place des mesures ayant résorbé la problématique.

Situation d'intimidation qui a été portée à l'attention de la direction générale. L'agent de la réadaptation et de la direction d'établissement ont mis en place des mesures ayant résorbé la problématique.

### **Polyvalente de Disraeli :**

Situation d'intimidation qui a été portée à l'attention de la direction générale. Les services complémentaires du CSSA et la direction de l'école ont mis en place des mesures qui ont résorbé la problématique.

Situation d'intimidation qui a été portée à l'attention de la direction générale. Une intervention conjointe de la technicienne en éducation spécialisée et de la direction adjointe a permis de mettre en place des mesures ayant résorbé la problématique.

### **3.3 Procédure d'examen des plaintes**

Le CSSA n'a traité aucune plainte relative au traitement des plaintes liées à ses fonctions autre qu'une plainte formulée par un élève, un enfant qui reçoit un enseignement à la maison ou les parents de l'un de ceux-ci au regard des services que leur rend le centre de services scolaire ou dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat public ou d'une dénonciation d'un acte répréhensible.

## **4. Utilisation des ressources**

### **4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire**

#### **Les objectifs de la répartition annuelle des revenus**

La répartition des ressources financières doit permettre d'offrir des services de qualité favorisant la réussite des élèves en tenant compte de la mission de l'école québécoise, soit instruire, qualifier et socialiser.

#### **Assurer l'équité**

La répartition des ressources entre les établissements doit être effectuée de façon équitable et tenir compte des inégalités sociales et économiques, des besoins exprimés par les établissements et de leur mission. Cette répartition des ressources doit également tenir compte du PEVR du centre de services scolaire et des projets éducatifs de ses établissements.

#### **Maintenir l'équilibre budgétaire**

La répartition des ressources financières doit maintenir l'équilibre entre les revenus et les dépenses du centre de services scolaire.

#### **Respecter la subsidiarité**

Afin de répondre plus adéquatement aux besoins des milieux, le principe de subsidiarité doit prévaloir lors de la répartition des ressources entre les établissements.

#### **Respecter l'imputabilité**

Les directions des unités administratives sont responsables et imputables de la gestion financière des budgets qui leur sont impartis. Elles doivent être en mesure, afin d'en assurer la transparence, de répondre aux redditions de comptes demandées par le Ministère, le centre de services scolaire, le conseil d'établissement ou tout organisme réglementaire.

### **Respecter les obligations légales**

La répartition des ressources doit permettre de répondre aux exigences de la Loi sur l'Instruction publique, des régimes pédagogiques, des règlements, des conventions collectives, des politiques, des procédures, des ententes ou de toutes autres obligations propres au centre de services scolaire et à ses établissements.

### **Assurer des ressources financières suffisantes aux activités centralisées**

Afin de répondre adéquatement aux activités qui demeurent centralisées, la répartition des ressources financières doit prévoir les budgets suffisants au centre de services scolaire, à ses services administratifs et à ses comités leur permettant ainsi de s'acquitter de leur mandat et d'assurer un soutien adéquat aux établissements.

## **Les principes de la répartition annuelle des revenus**

### **Les principes de la répartition annuelle des revenus**

La répartition des ressources doit permettre aux établissements de dispenser les activités éducatives prévues au régime pédagogique et d'assumer les activités administratives afférentes.

La répartition des ressources doit viser l'autofinancement des activités suivantes :

- Les trois enveloppes d'enseignement combinées, soit en formation générale des jeunes, en formation professionnelle et en formation générale des adultes. Toutefois, la répartition des ressources doit respecter l'autonomie de chacun des secteurs et sous-secteurs.
- La gestion du siège social et des établissements ainsi que le fonctionnement des immeubles.
- Les autres dépenses en ressources matérielles des secteurs de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes.
- Le transportscolaire
- Le service de la dette
- Les services de garde (tout surplus doit être utilisé pour le service aux usagers)
- Les ressources allouées en vertu des paramètres d'allocation et des règles budgétaires sont identifiées par secteur et sous-secteur d'activités, soit le secteur des jeunes (préscolaire et primaire, secondaire), le secteur de la formation professionnelle et le secteur de l'éducation des adultes.
- L'ensemble des ressources distribuées sont identifiées par secteur et sous-secteur d'enseignement. Advenant le cas où un secteur ou sous-secteur n'a pas les ressources allouées suffisantes pour combler les besoins, le principe de transférabilité entre les secteurs et les sous-secteurs d'enseignement est reconnu.
- Le centre de services scolaire applique aussi le modèle de transférabilité des mesures dédiées en cours d'année. Ce modèle d'approche collaborative est utilisé dans le but d'utiliser de façon optimale les allocations des mesures dédiées afin de favoriser la réussite du plus grand nombre d'élèves.
- Les allocations spécifiques et supplémentaires sont versées en tout ou en partie au budget des établissements, s'il y a lieu, selon la nature de l'allocation. Les coûts des programmes particuliers mis sur pied par les écoles, des services parascolaires ou des services éducatifs dispensés au-delà de ceux correspondant aux exigences des régimes pédagogiques doivent être assumés à même les ressources disponibles dans l'école concernée.

**Le centre de services scolaire gère de façon centralisée les dépenses à risque financier telles que :**

- Salaire moyen du personnel enseignant
- Santé et sécurité au travail
- Assurance-salaire, autre que celle liée aux mesures dédiées et aux services de garde
- Gestion des conventions collectives
- Énergie
- Entretien et réparation des immeubles
- Gestion de la trésorerie

**Le centre de services scolaire gère aussi d'une façon centralisée certaines dépenses effectuées par les établissements, dont les principales sont :**

- Transport des élèves matin et soir
- Surveillance du midi

### Les critères servant à déterminer les montants alloués

#### **Les critères servant à déterminer les montants alloués**

Le centre de services scolaire se fonde sur plusieurs critères pour établir les modalités de répartition des ressources entre les unités administratives. Pour chaque élément de répartition, les critères les plus pertinents sont considérés. Les critères suivants sont utilisés :

#### **Type de clientèle**

Ce critère est utilisé lorsque le centre de services scolaire attribue un niveau de ressources différent en relation avec le type de clientèle. Les types suivants peuvent être utilisés :

- Élèves ordinaires (sans besoin particulier)
- Élèves handicapés
- Élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
- Autre type

#### **Indice de défavorisation**

Ce critère est utilisé lorsque le centre de services scolaire attribue un niveau de ressources différent selon l'indice de défavorisation attribué à chacun des établissements. L'indice de milieu socio-économique (IMSE) ou l'indice de seuil de faible revenu (SFR) publiés par le Ministère peuvent être utilisés.

#### **Clientèle de l'établissement** *(nombre d'élèves ou d'ETP (équivalent temps plein), pondéré ou non)*

Ce critère est utilisé lorsque le centre de services scolaire assure un niveau minimum de ressources en adéquation avec la clientèle d'un établissement. Il peut aussi mener à un niveau minimal de ressources à des établissements ayant une clientèle moins nombreuse ou un niveau maximal de ressources à des établissements ayant une clientèle importante. Lorsqu'il est approprié de le faire, la clientèle de l'année précédente peut être utilisée au lieu de la clientèle de l'année courante. La variation de la clientèle d'une année à l'autre peut également être prise en considération.

**Nombre de groupes**

Ce critère est utilisé lorsque le centre de services scolaire assure un niveau de ressources en adéquation avec le nombre de groupes d'un établissement. Il peut aussi mener à un niveau minimal de ressources à des établissements ayant moins de groupes ou un niveau maximal de ressources à des établissements ayant plus de groupes.

**Superficie de l'établissement**

Ce critère est utilisé lorsque le centre de services scolaire assure un niveau minimum de ressources à des établissements dont la superficie est petite ou un niveau maximum de ressources aux établissements de grande superficie.

**Présence de classes d'adaptation scolaire**

Ce critère est utilisé lorsque le centre de services scolaire octroie des ressources supplémentaires pour les établissements ayant des classes d'adaptation scolaire.

**Surplus ou déficits accumulés**

Ce critère est utilisé lorsque le centre de services scolaire octroie un niveau différent de ressources en fonction de la santé financière des établissements.

**Éloignement par rapport au siège social**

Ce critère est utilisé lorsque le centre de services scolaire octroie un niveau de ressources plus élevé à des établissements éloignés du siège social.

**Ordre, cycle ou degré d'enseignement**

Ce critère est utilisé lorsque le centre de services scolaire attribue un niveau de ressources différent en fonction de l'ordre, du cycle ou du degré d'enseignement.

**Programmes particuliers**

Ce critère est utilisé lorsque le centre de services scolaire attribue un niveau différent de ressources pour les programmes particuliers.

**Bâtiment**

Ce critère est utilisé lorsque le centre de services scolaire attribue un niveau de ressources par bâtiment.

**Établissement**

Ce critère est utilisé lorsque le centre de services scolaire attribue un niveau de ressources par établissement.

**Autres critères**

Certaines situations nouvelles ou complexes peuvent obliger la prise en compte de nouveaux critères de répartition. Ceux-ci font alors l'objet de recommandation du comité de répartition des ressources.

## 4.2 Ressources financières

<b>État de la situation financière au 30 juin 2024</b>		
	<b>2024</b>	<b>2023</b>
		<i>(redressé)</i>
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Encaisse	863 111 \$	33 266 \$
Équivalents de trésorerie	14 514 660 \$	10 993 919 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	13 115 233 \$	8 756 361 \$
Subvention d'investissement à recevoir	95 746 415 \$	106 521 765 \$
Taxe scolaire à recevoir	259 707 \$	232 336 \$
Débiteurs	1 582 723 \$	1 161 257 \$
Stocks destinés à la revente	143 442 \$	97 053 \$
Placements et prêts	6 298 \$	0 \$
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>126 231 589 \$</b>	<b>127 795 957 \$</b>
<b>PASSIFS</b>		
Emprunts temporaires à la charge de l'OS	0 \$	486 000 \$
Emprunts temporaires faisant l'objet d'une promesse de subvention	3 546 650 \$	6 729 667 \$
Créditeurs et frais courus à payer	18 850 017 \$	10 153 183 \$
Subvention d'investissement reportée	74 398 238 \$	67 504 970 \$
Revenus perçus d'avance	824 812 \$	460 547 \$
Provision pour avantages sociaux	4 516 797 \$	4 311 977 \$
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	60 372 128 \$	66 491 001 \$
Autres passifs	30 908 619 \$	32 822 974 \$
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>193 219 261 \$</b>	<b>188 960 319 \$</b>
<b>DETTE NETTE</b>	<b>(66 987 672 \$)</b>	<b>(61 164 362 \$)</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles	74 903 854 \$	67 999 849 \$
Stocks de fournitures	339 048 \$	335 553 \$
Charges payées d'avance	301 401 \$	281 273 \$
<b>TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS</b>	<b>75 544 303 \$</b>	<b>68 616 675 \$</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>	<b>8 556 631 \$</b>	<b>7 452 313 \$</b>

## État des résultats pour l'exercice terminé le 30 juin 2024

	2024	2023
		<i>(redressé)</i>
<b>REVENUS</b>		
Subvention de fonctionnement du MEQ	92 192 854 \$	84 574 120 \$
Subvention d'investissement	1 615 039 \$	21 934 765 \$
Autres subventions et contributions	158 807 \$	216 889 \$
Taxe scolaire	4 292 394 \$	4 160 712 \$
Droits de scolarité et frais de scolarisation	1 219 087 \$	544 238 \$
Ventes de biens et services	5 470 989 \$	5 107 380 \$
Revenus divers	921 412 \$	722 641 \$
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	5 262 444 \$	14 453 079 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>111 133 026 \$</b>	<b>129 713 824 \$</b>
<b>CHARGES</b>		
Activités d'enseignement et de formation	43 061 157 \$	42 028 478 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	27 618 675 \$	26 138 779 \$
Services d'appoint	13 975 587 \$	12 745 380 \$
Activités administratives	4 920 729 \$	4 535 858 \$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	12 112 105 \$	11 594 825 \$
Activités connexes	8 232 632 \$	2 395 738 \$
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	204 819 \$	338 413 \$
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	(96 897 \$)	(4 349 \$)
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>110 028 707 \$</b>	<b>99 773 122 \$</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE LIÉ AUX ACTIVITÉS</b>	<b>1 104 319 \$</b>	<b>29 940 702 \$</b>
		<b>Note 1</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE EN % DES REVENUS</b>	<b>0,99%</b>	<b>23,08%</b>

**Note 1**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2022, l'organisme scolaire a adopté les recommandations du nouveau chapitre SP 3280. « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. Ces exigences ont fait l'objet d'une application rétroactive, causant ainsi le redressement des états financiers de l'exercice précédent. Ce redressement a engendré un déficit important au 30 juin 2022 qui vient s'annuler avec l'excédent de l'exercice se terminant le 30 juin 2023.

### 4.3 Gestion et contrôle des effectifs

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
- Personnel d'encadrement	74 034,95	0,00	74 034,95	53
- Personnel professionnel	90 312,37	191,00	90 503,37	72
- Personnel enseignant	693 587,91	4 516,87	698 104,78	936
- Personnel de bureau, technicien et assimilé	450 094,32	3 390,52	453 484,83	608
- Ouvriers, personnel d'entretien et de service	14 597,11	4,50	14 601,61	15
<b>Total en heures</b>	<b>1 322 626,64</b>	<b>8 102,89</b>	<b>1 330 729,53</b>	<b>1 684</b>

#### Résumé du niveau de l'effectif

<b>Cible établie par le ministre de l'Éducation (A)</b> Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo	1 317 105.84
<b>Total des heures rémunérées effectuées (B)</b> Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	1 330 729.53 heures
<b>Ampleur du dépassement, s'il y a lieu</b> Calcul : (C) = (B) – (A)	<b>13 623.69 heures</b>
Respect du niveau de l'effectif Choix de réponse : Oui/Non (Si la réponse est « Non », le centre de services scolaire doit informer des moyens qui ont été pris pour rectifier la situation)	Non

Notre dépassement est de 13 623.69 heures. Nous avons ajouté 3 ressources enseignantes au préscolaire, ainsi que les spécialistes inhérents à ces classes.

#### 4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	0	0 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	10	701 349, 28 \$
<b>Total</b>	10	701 349, 28 \$

#### Investissements de 8 800 000 \$

- Réfection des murs extérieurs, de portes et de fenêtres au CEA L'Escale
- Remplacement de la climatisation de plusieurs locaux administratifs au CEA L'Escale
- Réfection des murs et des fenêtres de l'étage à l'arrière à la Polyvalente de Disraeli
- Réaménagement de la salle de conditionnement physique et de l'avant de la salle Desjardins à la Polyvalente de Disraeli
- Réfection des murs extérieurs, de portes extérieures, de fenêtres et de plusieurs locaux à l'école St-Nom-de-Marie
- Réfection de la cour et ajout d'un stationnement et d'un terrain de soccer synthétique à l'école de la Pierre-Douce
- Remplacement du système de chauffage par des plinthes électriques à l'école de la Source
- Réfection du plafond du gymnase et de portes à l'école du Perce-Neige
- Réfection des murs, des fenêtres et d'une partie de la toiture de la piscine à la Polyvalente de Thetford Mines
- Préparation pour l'aménagement futur d'un terrain de soccer et de football synthétique à la Polyvalente de Thetford Mines
- Remplacement des valves et thermostats du pavillon central à la Polyvalente de Thetford Mines
- Réfection d'une partie du rez-de-chaussée des bureaux administratifs du CSS des Appalaches
- Réfections électriques et architecturales – phase 2 – de l'école du Plein-Soleil
- Réfection de la cour, agrandissement du stationnement et ajout d'un terrain de soccer synthétique à l'école du Tournesol
- Ajout de ventilation et de climatisation pour les classes et câblage pour le système de chauffage à l'école St-Gabriel
- Aménagement d'un débarcadère pour l'autobus à l'école St-Louis

## 4.5 Ressources matérielles et informationnelles

### 4.5.1 Ressources matérielles

#### ■ Maintien de l'actif immobilier

2022-2023 (Année précédente)	2023-2024 (Année de reddition de comptes)		
Solde non investi, ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies, ni engagées
758 324 \$	11 137 441 \$	9 269 408 \$	3 685 794 \$

\*\*\*Ces informations découlent des pages d'allocations d'investissement de TRAFICS du 30 juin 2024.

### 4.5.2 Ressources informationnelles

**Investissements de 1 758 000\$:**

**958 000 \$ mesures d'investissement + 800 000 \$ bons Microsoft**

#### **Sécurité :**

- Poursuite de la mise en place des 18 mesures de sécurité du MCN
- Optimisation Office 365
- Test intrusion
- Audit de sécurité
- Transition de Windows 10 à Windows 11
- Poursuite des travaux de migration vers l'infonuagique
- Début Migration SharePoint
- Déploiement protection hors réseau CIRA

#### **Parc informatique :**

- Remplacement de 355 ordinateurs fixes, 255 portables élèves, 133 portables employés
- Ajout de 96 Chromebook
- Achat et remplacement de 307 iPads
- Achats de 75 SMART TV
- Ajout de 14 photocopieurs couleur dans les écoles primaires

#### **Infrastructure réseau :**

- Remplacement de 65 commutateurs.
- Remplacement de 104 bornes Wifi.

**Développement de la compétence numérique :**

- Comité TAKTIC
- Ajout de matériel techno-pédagogique : iPads au préscolaire, iPads en francisation, trousse de robotique
- Ajout de ressources éducatives numériques: CANVA, JAMF SCHOOL, Tap'Touche
- Poursuite du développement de l'INTRANET CSSA
- Alimentation des données sur les mesures d'aide dans GPI
- Collaboration chantier intelligence numérique (CoPin développement de tableaux de bord pour le suivi des élèves en FP)

**Performance organisationnelle:**

- Optimisation processus de dotation
- Optimisation processus d'ajout d'effectif en cours d'année scolaire

## 5. Annexe du rapport annuel

L'année 2023-2024 en images

Lancement du PEVR 2023-2027  
par Jean Roberge, directeur général.

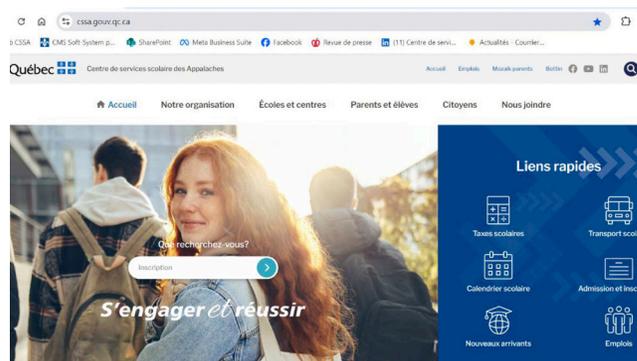
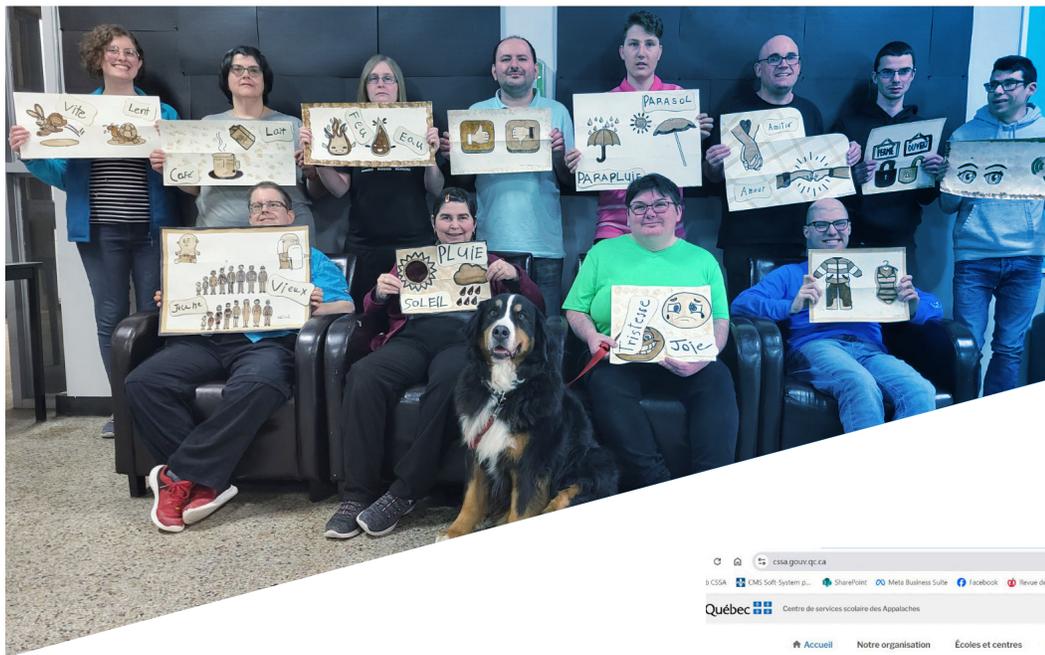


Déjeuner d'accueil du personnel.

Conférence de Joël Monzée  
offerte à tous les employés du CSSA.



Projet d'élèves en intégration sociale du Centre d'éducation des adultes L'Escale.



Nouveau site web du CSSA

Acquisition d'un mannequin technologique pour les élèves des programmes en santé du centre de formation professionnelle Le Tremplin.





Projet d'un arbre géant dans le cadre du Jour de la Terre auquel ont participé tous les élèves du primaire. L'oeuvre est installée devant l'école St-Gabriel.

Campagne de sécurité routière aux abords de l'école du Tournesol.



Journée "spa" à l'école St-Louis pour favoriser le bien-être des élèves.





Semaine de la déficience intellectuelle à l'école de la Passerelle.

Reportage de Radio-Canada à l'école de l'Étincelle au sujet de l'accueil des élèves immigrants au CSSA.

Aménagement d'une surface extérieure de dek hockey à la Polyvalente de Disraeli.

Aménagement d'un terrain synthétique extérieur à la Polyvalente de Black Lake.



Finale provinciale de Génies en herbe  
qui s'est tenue à Thetford Mines.

Délégation du CSSA aux Jeux du Québec.

Deux élèves de la Polyvalente  
de Black Lake ont atteint l'étape  
internationale du concours Expo-sciences.





Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle au CSSA.

Finale locale de secondaire en spectacle à la Polyvalente de Thetford Mines.

Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle au CSSA.



**Centre  
de services scolaire  
des Appalaches**

**Québec** 

*S'engager et réussir*